



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Irène a adopté le règlement numéro 335-2022 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures n° 10-2004 de manière à :

- a) autoriser que l'ensemble des dispositions des règlements de zonage et de lotissement puissent l'objet d'une demande, sous réserve des exceptions prévues par la Loi;
- b) insérer, à la procédure d'acheminement d'une demande, de nouvelles dispositions prévues par la Loi.

Le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal, situé au 362 rue de la Fabrique, durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 5 MAI 2022


Nancy Dostie, secrétaire-trésorière adjointe